

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

27/12/2023

N° E23000133 /33

la présidente du tribunal administratif

**Décision de désignation de commission du 27/12/2023**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 23/12/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal pour la communauté de communes Bastide Dordogne Périgord portant également sur les Périmètres Délimités des Abords et l'abrogation des cartes communales ;*

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

**Président :**

Monsieur Jean-Marc DIVINA

**Membres titulaires :**

Monsieur René COUSY

Monsieur Bernard MAUMELLE

**ARTICLE 2** : Monsieur Jean-Jacques PETIT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Bordeaux, le 27/12/2023

Pour la présidente,  
La vice-présidente déléguée,

Frédérique MUNOZ-PAUZIÈS

Pour expédition conforme à l'original  
Pour le Greffier en Chef et par délégation  
Le Contrôleur des services techniques

  
Xavier BESSE des LARZES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 27/12/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BORDEAUX**

9 rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

E23000133 / 33

Monsieur le Président  
Communauté de Communes  
Bastides Dordogne Périgord  
Service urbanisme  
36, Boulevard de Stalingrad  
24150 LALINDE

Dossier n° : E23000133 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet** : élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal pour la communauté de communes Bastide Dordogne Périgord portant également sur les Périmètres Délimités des Abords et l'abrogation des cartes communales

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Jean-Marc DIVINA, Retraité de la Gendarmerie Nationale, demeurant 11 Impasse des Cyprès Bourg de Sainte-Innocence, ST JULIEN-INNOCENCE-EULALIE (24500) (tel : 05.53.63.15.56 ; portable : non renseigné), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Jé vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



**Xavier BESSE des LARZES**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 27/12/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BORDEAUX**

9 rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

E23000133 / 33

Monsieur le Président  
Communauté de Communes  
Bastides Dordogne Périgord  
Service urbanisme  
36, Boulevard de Stalingrad  
24150 LALINDE

Dossier n° : E23000133 / 33  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet** : élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal pour la communauté de communes Bastide Dordogne Périgord portant également sur les Périmètres Délimités des Abords et l'abrogation des cartes communales

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Jean-Marc DIVINA, Retraité de la Gendarmerie Nationale, demeurant 11 Impasse des Cyprès Bourg de Sainte-Innocence, ST JULIEN-INNOCENCE-EULALIE (24500), en vue de procéder à une enquête citée en objet.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



**Xavier BESSE des LARZES**

## DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE



### ARRÊTÉ n°2 du 23 mai 2024

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-5211-9,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-19 et R 153-8, et L. 163-5,  
Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-2 et L. 123-6,  
Vu le code du Patrimoine, et notamment ses articles L. 621-31 et R. 621-93,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord,  
Vu la délibération du conseil communautaire des Bastides Dordogne Périgord en date du 27 Octobre 2015, prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire,  
Vu la délibération du conseil communautaire des Bastides Dordogne Périgord, en date du 19 septembre 2017 fixant les modalités de la concertation et intégrant le contenu modernisé du PLUI valant PLH,  
Vu le débat en conseil communautaire sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables en date du 15 juin 2021,  
Vu le deuxième débat en conseil communautaire sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables en date du 20 juin 2023,  
Vu la délibération du conseil communautaire des Bastides Dordogne Périgord, en date du 28 novembre 2023, arrêtant le projet de PLUI-H et dressant le bilan de la concertation,  
Vu la délibération du conseil communautaire des Bastides Dordogne Périgord, en date du 28 novembre 2023, relative à l'abrogation des cartes communales,  
Vu la délibération du conseil communautaire des Bastides Dordogne Périgord en date du 19 décembre 2023, validant les propositions de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA),  
Vu la délibération en date du 19 mars 2024, arrêtant une deuxième fois le PLUI-H sans modification, suite à l'avis défavorable de certains conseils municipaux,  
Vu l'avis de l'Autorité Environnementale MRAe,  
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, le projet de 43 Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques et l'abrogation des 39 cartes communales en vigueur,  
Vu la décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux n°E23000133/33 en date du 27/12/2023 désignant les membres de la Commission d'Enquête,

**AR Prefecture**

024-200034833-20240523-2024\_05\_23\_1-AR  
Reçu le 23/05/2024  
Publié le 23/05/2024

## **ARRÊTE**

### **Article 1 : Objet et durée de l'enquête publique**

Il sera procédé à une enquête publique unique sur les dispositions du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord (CCBDP), sur les 43 projets de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques et sur l'abrogation des 39 cartes communales en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes, pour une durée de 36 jours consécutifs du 24 juin 2024 à 9h00 au 29 juillet 2024 à 17h30.

L'évaluation environnementale se rapportant au projet de PLUI-H ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sont intégrés au dossier d'enquête publique et seront consultables selon les dispositions développées ci-après.

Le siège de l'enquête publique unique est situé au siège de la CCBDP situé 12 avenue Jean Moulin 24150 Lalinde.

### **Article 2 : Désignation des membres de la commission d'enquête**

Monsieur Jean-Marc DIVINA (retraité de la Gendarmerie Nationale) a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Monsieur Bernard MAUMELLE et René COUSY ont été désignés comme membres titulaires et Monsieur Jean-Jacques PETIT comme membre suppléant de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.

### **Article 3 : Demande d'informations**

L'autorité responsable de l'organisation de l'enquête publique est la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord. Toute information relative aux projets soumis à enquête publique unique pourra être demandée auprès du pôle aménagement du territoire : [plui@ccbdp.fr](mailto:plui@ccbdp.fr) - 05 32 28 00 38

### **Article 4 : Modalités de consultation du dossier d'enquête publique unique**

Pendant la durée de l'enquête, les projets soumis à l'enquête publique unique (PLUI-H, PDA, abrogation des cartes communales) et les documents prévus à l'article L 123-10 du code de l'environnement seront consultables :

#### *Version papier :*

- Au siège de la Communauté de Communes des Bastides à Lalinde : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h 30
- A la Mairie de Beaumontois en Périgord : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- A la Mairie du Buisson de Cadouin : du lundi au vendredi de 9h00 - 12h00 / de 13h30 à 17h sauf le mardi et le jeudi.
- A la Mairie de Lalinde : du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 10h30 à 12h
- A la Mairie de Monpazier : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h. Fermeture le mardi après-midi.

**AR Prefecture**

024-200034833-20240523-2024\_05\_23\_1-AR  
Reçu le 23/05/2024  
Publié le 23/05/2024

Version numérique :

Le dossier sera consultable sur le site <https://registre.agrn.fr>

Un poste informatique en accès libre contenant l'ensemble des projets mis à l'enquête publique, sera tenu à disposition du public à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord aux jours et heures d'ouverture au public.

#### Article 5 : Modalités de dépôt des observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le public pourra faire ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- ↳ Soit sur le **registre d'enquête dématérialisé** dédié à l'enquête publique : <https://registre.agrn.fr>  
Le registre dématérialisé permet, de manière explicite, à chaque personne de contribuer en ligne.
- ↳ Soit sur les **registres d'enquête à feuillets non mobiles**, cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête ou l'un de ses membres, mis à disposition sur chaque lieu de permanences, à savoir à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, à la Mairie de Beaumontois en Périgord, à la Mairie de Lalinde, à la Mairie de Le Buisson de Cadouin, à la Mairie de Monpazier aux jours et heures d'ouverture au public de chacune des structures.
- ↳ Soit **par courrier postal** adressé au Président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante :  
Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique PLUi-H, Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord 12 avenue Jean Moulin 24 150 LALINDE
- ↳ Soit **par courriel** à l'adresse suivante : [enquetepublique@ccbdp.fr](mailto:enquetepublique@ccbdp.fr) en portant la mention « Enquête publique sur le PLUIH de la CCBDP », « Enquête publique sur les propositions de périmètres délimités des abords des monuments historiques », ou « Enquête publique sur l'abrogation des cartes communales » selon le cas.  
Les observations et propositions envoyées par courrier électronique seront intégrées dans le registre dématérialisé pour y être consultées. Toutes les observations dont l'auteur n'aura pas manifesté sa volonté d'être ou non anonymisé le seront systématiquement lors de leur mise en ligne.
- ↳ Soit **lors des permanences** des commissaires enquêteurs aux jours et horaires détaillés ci-après.

Toutes les observations papier ou numérique devront être déposées et reçues entre le lundi 24 juin 9h et le lundi 29 juillet 17h30 (heure légale France Métropolitaine).

#### Article 6 : Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations ou propositions et renseigner au besoin le public aux jours et heures de leurs permanences.

**AR Prefecture**

024-200034833-20240523-2024\_05\_23\_1-AR  
Reçu le 23/05/2024  
Publié le 23/05/2024

## **Jours et heures des permanences**

### **Siège de la CCBDP**

Lundi 24 Juin de 9h à 12h

Jeudi 4 Juillet de 9h à 12h

Jeudi 11 Juillet de 14h30 à 17h30

Jeudi 18 Juillet de 14h30 à 17h30

Jeudi 25 Juillet de 9h à 12h

Vendredi 26 Juillet de 9h à 12h

### **Mairie de Beaumontois en Périgord**

Mercredi 26 Juin de 14h à 17h

Vendredi 28 Juin de 9h à 12h

Mardi 2 Juillet de 9h à 12h

Lundi 8 Juillet de 14h à 17h

Vendredi 19 Juillet de 14h à 17h

Mardi 23 Juillet de 9h à 12h

### **Mairie du Buisson de Cadouin**

Lundi 24 Juin de 9h à 12h

Mercredi 3 Juillet de 13h30 à 16h30

Vendredi 12 Juillet de 14h à 17h

Mardi 16 Juillet de 13h30 à 16h30

Mardi 23 Juillet de 9h à 12h

Vendredi 26 Juillet de 14h à 17h

### **Mairie de Lalinde**

Lundi 24 Juin de 14h30 à 17h30

Jeudi 4 Juillet de 14h30 à 17h30

Jeudi 11 Juillet de 8h30 à 11h30

Jeudi 18 Juillet de 8h30 à 11h30

Mercredi 24 Juillet de 14h30 à 17h30

Samedi 27 Juillet de 9h à 12h

### **Mairie de Monpazier**

Mardi 25 Juin de 14h à 17h

Lundi 1<sup>er</sup> Juillet de 14h à 17h

Vendredi 5 Juillet de 9h à 12h

Vendredi 12 Juillet de 9h à 12h

Mercredi 17 Juillet de 14h à 17h

Mercredi 24 Juillet de 9h à 12h

## **Article 7 : Publicité de l'enquête publique**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique unique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux désignés ci-après : Le Démocrate et Sud-Ouest.

Quinze jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête, cet avis sera publié par voie d'affichage conformément à l'arrêté du 9 septembre 2021, au siège de la Communauté de Communes et dans toutes les mairies de la Communauté de Communes.

L'avis sera également diffusé sur le site de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord : [www.ccbdp.fr](http://www.ccbdp.fr)

## **Article 8 : Clôture de l'enquête publique**

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres sont clos et signés par le Président ou un membre de la commission d'enquête dès réception des registres et des annexes par celle-ci.

La commission remettra dans un délai de 8 jours à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord un procès-verbal de synthèse des observations. Le Président de la CCBDP disposera ensuite d'un délai de 15 jours pour transmettre ses observations.

AR Préfecture

024-200034833-20240523-2024\_05\_23\_1-AR  
Reçu le 23/05/2024  
Publié le 23/05/2024



Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, la commission produira un rapport sur le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont « favorables », « favorables sous réserves », « défavorables ». Ce rapport sera accompagné des registres papiers et de tous les documents papiers annexes.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Bergerac et à Monsieur le Préfet de la Dordogne, ainsi qu'à toutes les mairies par les soins de la CCBDP et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux par les soins du Président de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la CCBDP et sur son site internet : [www.ccbdp.fr](http://www.ccbdp.fr) ainsi qu'à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête aux jours et horaires d'ouverture des bureaux

#### Article 9 : Décision

Au terme de l'enquête publique unique, les projets de PLUi-H et de PDA pourront éventuellement être modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, de la MRAe, des avis des communes et des personnes publiques associées et consultées, sous réserve que l'économie générale du projet de PLUi-H ne soit pas remise en cause.

Le conseil communautaire des Bastides Dordogne Périgord, après la tenue d'une conférence intercommunale des Maires, se prononcera sur l'approbation du PLUi-H et l'abrogation des cartes communales.

L'abrogation des cartes communales sera soumise à l'approbation de Monsieur le Préfet de de Dordogne.

Les Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques seront soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet de Région.

#### Article 10 : Exécution et transmission du présent arrêté

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord et publié au recueil des actes administratifs.

Monsieur le Président de la CCBDP, Monsieur le Président de la commission d'enquête sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
Monsieur le Préfet de Dordogne,  
Monsieur le Sous-Préfet de Bergerac,  
Messieurs les Maires de la CCBDP,  
Monsieur le Président de la commission d'enquête.

Fait à Lalinde, le 23 mai 2024

Le Président  
Jean-Marc GOUIN



#### **AR Prefecture**

024-200034833-20240523-2024\_05\_23\_1-AR  
Reçu le 23/05/2024  
Publié le 23/05/2024

**Près de chez vous**  
 SUD OUEST PUBLICITÉ  
 Contactez pub@sudouest.fr - 05 35 31 27 40

**L'agenda des associations**

**MUSSIDAN** SALLE ESCABARD 12H45  
**Vendredi 28 juin**  
**MEGA BINGO**  
**LOTO**  
 Organisé par Asso. Football et animé par **LIONEL**

**ATTENTION !!!**  
**TELE CARTON** (1 gagnant + 1 gagnant)  
 10 places à 100 €

**BINGO 500 €**  
 250 € • 150 € • 100 € • 200 €  
 3 x 150 € • 10 x 60 €  
 JAMBONS - CŒUR VIANDE - CORN FRUITS  
 VIN - FROMAGE

2 SPÉCIALES • 5 € MAXI BINGO  
 GRILLE DE 6 CARTONS

18 BOULIMETTE • SANDWICH • PÂTISSERIES  
 \* en 15 secondes et dégustez pour la santé. A consommer avec modération

**Vos rendez-vous Annonces**

Je préfère l'avenir au passé car c'est là que j'ai décidé de vivre le restant de mes jours. Victor Hugo. 57a, div/24, enseignante, D1 naturel réservé au premier abord, se dévoile sensible, curieuse, ouverte, lorsqu'elle est en confiance. Entière & dévouée elle est volontaire. Sportive : pilates, marche... Aime également plonger dans les livres, voyager, aller au cinéma, voir ses amis... Av vs cét, div, vi, âge/rap, a envie de partage, d'échange, d'affection, un compagnon à son image aimant bouger, cultivé, respectueux avec le sens de l'humour. Réf 716 ODILE-RENCONTRES 05.25.00.00.45

**NI CLUB NI AGENCE + de 3400 annonces de P à P avec tél pour des rencontres sérieuses sur votre région. POINT RENCONTRES MAGAZINE, doc gratuite s/pli discret - 0 800 02 88 02 (service & appel gratuits)**

Vous souhaitez publier votre annonce ?  
 Contactez-nous pub@sudouest.fr | 05 35 31 27 40

**SUD OUEST**

**Rencontres**

**UniCentre**  
 Vous cherchez des personnes sérieuses ?  
 Vous êtes déçu(e) de vos rencontres ?  
 Vous fuyez les contacts virtuels ?  
**Contactez-nous ! RDV à domicile dépt. 24/47**

Consultez nos nombreux profils sur [www.UniCentre.net](http://www.UniCentre.net)

**J'EN PROFITE !**  
 06 81 75 40 15

L'ouverture d'esprit est une clé fondamentale pour prétendre au bonheur. J. Leullier. 53a, cét/24, employé de musée, gentil, droit, honnête, curieux, respectueux, fin bricoleur, bon jardinier, aime les plaisirs simples. Vie, qu'il aimerait partager avec 1 Dcé, div, vie, âge/rap, mét ind, aux belles valeurs. Pr l relation basée sur l'échange, la complicité, la réciprocité, le dialogue & la sincérité. Réf 694 ODILE-RENCONTRES 05.25.00.00.45

Les plus nobles conquêtes sont celles des coeurs et des affections. Richelieu. 73a, vve/24, ret, elle a du pep, la belle énergie communicative. 1 sensibilité touchante. Son envie d'aimer et d'être aimée est omniprésente. Elle a envie d'embrasser la vie et elle ne peut imaginer de ne pas en profiter à 2. Ouverte au dialogue, romantique, elle est simple, ordonnée, se dit trop gentille. Elle aime la marche, la cuisine, la danse, adore la campagne, les animaux, les brocantes... Avec vs cét, div, vi, âge/rap, mét ind, elle souhaite bouger, découvrir, pourquoi pas voyager. Elle aimera votre côté rassurant, joyeux, dynamique, cool, pour avancer ensemble vers 1 belle histoire d'amour tendre & complice. Réf 1049 ODILE-RENCONTRES 05.25.00.00.45

DE PARTICULIER A PARTICULIER. Recevez des centaines de contacts de femmes seules prêtent à faire des rencontres immédiates sur la région ! Appel gratuit SPC Tél 0805.030.553

La douceur se réhausse de force, pour que résulte l'élégance. De nature discrète, le temps n'a pas eu d'emprise sur elle. 78a, div/33, ret, de magnifiques yeux verts, elle a une classe naturelle et se définit comme nomade. Avide de découverte, elle est aventureuse. De belles valeurs, calme, sérénité, sensibilité la caractérisent. Organisée, ouverte d'esprit, elle adore les voyages, la marche, la cuisine, la danse, la lecture... Elle vs imagine cét, div, vi, âge/rap, mét ind, chaleureux et attentionné, respectueux, avec le sens de l'humour, comme elle, ayant envie de bouger, de profiter, de vivre encore et encore une belle aventure sentimentale où votre épaulement apportera de la légèreté ds le quotidien. Réf 1052 ODILE-RENCONTRES 05.25.00.00.45

Je préfère l'avenir au passé car c'est là que j'ai décidé de vivre le restant de mes jours. Victor Hugo. 57a, div/24, enseignante, D1 naturel réservé au premier abord, se dévoile sensible, curieuse, ouverte, lorsqu'elle est en confiance. Entière & dévouée elle est volontaire. Sportive : pilates, marche... Aime également plonger dans les livres, voyager, aller au cinéma, voir ses amis... Av vs cét, div, vi, âge/rap, a envie de partage, d'échange, d'affection, un compagnon à son image aimant bouger, cultivé, respectueux avec le sens de l'humour. Réf 716 ODILE-RENCONTRES 05.25.00.00.45

**POINT RENCONTRES**  
 9 ans de 02 88 02

Entourez vous seulement de personnes qui vont vous tirer vers le haut. O Winfrey. Et c'est son cas. Esprit d'analyse, un regard profond rempli de bienveillance et d'intelligence, cest un H déterminé, droit, bienveillant avec un côté fleur bleue. 63a, div, ret cadre ds le commerce, il est ouvert sur le monde, a envie de bouger et reste profondément attaché à la Dordogne. Passionné de lecture, d'écriture, de voyages, de cinéma, de jardinage, d'art, il peint, fréquente les musées, les expos... Il passionnant et passionné il a envie de rencontrer son alter ego, un compagne cét, div, vie, âge/rap, mét ind, cultivée, ouverte d'esprit, positive, prenant soin d'elle où ds la relation prédominent le dialogue, la confiance et la transparence. Réf 913 ODILE-RENCONTRES, 25 rue Lamartine, 24000 PERIGUEUX - 05.25.00.00.45

**L'Angoulême secrète du promeneur curieux**

Angoulême, petits secrets et grandes histoires, par Jacques Baudet, 162 pages

15 x 21 cm, broché & rabats

**Annonces légales et officielles**  
 Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](http://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau

**Avis administratifs et judiciaires**

**Enquêtes publiques**

**Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**  
**Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)**  
**Proposition de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments Historiques - Abrogation des Cartes Communales**

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord en date du 23 mai 2024, il sera procédé à une enquête publique unique sur les dispositions du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord (CCBDP), sur les 43 projets de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques et sur l'abrogation des 39 cartes communales en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes, pour une durée de 36 jours consécutifs du 24 juin 2024 à 9h00 au 29 juillet 2024 à 17h30.

**M. Jean-Marc DIVINA** (retraité de la Gendarmerie Nationale) a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux. M. Bernard MAUMELLE et René COUSY ont été désignés comme membres titulaires et M. Jean-Jacques PETIT comme membre suppléant de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Les pièces du dossier d'enquête publique unique seront consultables pendant la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture du public :

- Au siège de la CCBDP : 12 avenue Jean Moulin 24150 Lalinde
- A la Mairie de Beaumontois en Périgord
- A la Mairie du Buisson de Cadouin
- A la Mairie de Lalinde
- A la Mairie de Monpezat

Sur le site <https://registre.agrn.fr>

Un accès aux dossiers sera également ouvert au public sur un poste informatique situé au siège de la Communauté des Communes des Bastides Dordogne Périgord aux jours et heures d'ouverture habituels. Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- Soit sur le registre d'enquête dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://registre.agrn.fr>. Le registre dématérialisé permet, de manière explicite, à chaque personne de contribuer en ligne.
- Soit sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête ou l'un de ses membres, mis à disposition sur chaque lieu de permanence, à savoir à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, à la Mairie de Beaumontois en Périgord, à la Mairie de Lalinde, à la Mairie de Le Buisson de Cadouin, à la Mairie de Monpezat aux jours et heures d'ouverture au public de chacune des structures.

Soit par courrier postal adressé au Président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : M. le Président de la Commission d'enquête publique PLUi-H, Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord 12 avenue Jean Moulin 24 150 LALINDE.

- Soit par courriel à l'adresse suivante : [enquete@ccbdp.fr](mailto:enquete@ccbdp.fr) en portant la mention « Enquête publique sur le PLUi-H de la CCBDP ».
- Enquête publique sur les propositions de périmètres délimités des abords des monuments historiques », ou « Enquête publique sur l'abrogation des cartes communales » selon le cas. Les observations et propositions envoyées par courrier électronique seront intégrées dans le registre dématérialisé pour y être consultées. Toutes les observations dont l'auteur n'aura pas manifesté sa volonté d'être ou non anonymé seront systématiquement lors de leur mise en ligne.
- Soit lors des permanences des commissaires enquêteurs aux jours et horaires détaillés ci-après.

Toutes les observations papier ou numérique devront être déposées et reçues entre la lundi 24 juin 9h et le lundi 29 juillet 17h30 (heure légale France Métropolitaine).

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations ou propositions et renseigner au besoin le public aux jours et heures de leurs permanences.

**Siège de la CCBDP**  
 Lundi 24 Juin 2024 de 9h à 12h  
 Jeudi 4 Juillet 2024 de 9h à 12h  
 Jeudi 11 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30  
 Jeudi 18 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30  
 Jeudi 25 Juillet 2024 de 9h à 12h  
 Vendredi 26 Juillet 2024 de 9h à 12h

**Mairie de Beaumontois en Périgord**  
 Mercredi 26 Juin 2024 de 14h à 17h  
 Vendredi 28 Juin 2024 de 9h à 12h  
 Mardi 8 Juillet 2024 de 9h à 12h  
 Lundi 8 Juillet 2024 de 14h à 17h  
 Vendredi 19 Juillet 2024 de 14h à 17h  
 Mardi 23 Juillet 2024 de 9h à 12h

**Mairie du Buisson de Cadouin**  
 Lundi 24 Juin 2024 de 9h à 12h  
 Mercredi 3 Juillet 2024 de 13h30 à 16h30  
 Vendredi 12 Juillet 2024 de 14h à 17h  
 Mardi 16 Juillet 2024 de 13h30 à 16h30  
 Mardi 23 Juillet 2024 de 9h à 12h  
 Vendredi 26 Juillet 2024 de 14h à 17h

**Mairie de Lalinde**  
 Lundi 24 Juin 2024 de 14h30 à 17h30  
 Jeudi 4 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30  
 Jeudi 11 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30  
 Jeudi 18 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30  
 Mercredi 24 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30  
 Samedi 27 Juillet 2024 de 9h à 12h

**Mairie de Monpezat**  
 Mardi 25 Juin 2024 de 14h à 17h  
 Lundi 1<sup>er</sup> Juillet 2024 de 14h à 17h  
 Vendredi 5 Juillet 2024 de 9h à 12h  
 Vendredi 12 Juillet 2024 de 14h à 17h  
 Mercredi 17 Juillet 2024 de 14h à 17h  
 Mercredi 24 Juillet 2024 de 9h à 12h

Au terme de l'enquête publique unique, les projets de PLUi-H et de PDA pourront éventuellement être modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, de la MPA, des avis des communes et des personnes publiques associées et consultées, sous réserve que l'échelle générale du projet de PLUi-H ne soit pas remise en cause.

Le conseil communautaire des Bastides Dordogne Périgord, après la tenue d'une conférence intercommunale des Maires, se prononcera sur l'approbation du PLUi-H et l'abrogation des cartes communales. L'abrogation des cartes communales sera soumise à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Dordogne. Les Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques seront soumis à l'approbation de M. le Préfet de Région.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la CCBDP et sur son site internet : [www.ccbd.fr](http://www.ccbd.fr) ainsi qu'à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture des bureaux.

Le Président, Jean-Marc GOUIN

**Annonces rencontres**  
 mercredi et dimanche

Vous souhaitez publier votre annonce ?  
 Contactez-nous : [pub@sudouest.fr](mailto:pub@sudouest.fr)  
 05 35 31 27 40

\* Rubrique réservée aux professionnels.

**SUD OUEST**

Charente Libre | DORDOGNE LIBRE | L'ECLAIR | La République

**Publiez votre annonce légale**  
 7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

**SUD OUEST**

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

# Annonces légales

du 24 Juin 2024 | www.lesanoncelegales.fr

## COMUNALITÀ DE COMUNES DES BASTIDES D'OROGNE PIRÉNÉOIS

### AVIS D'ÉLECTION PUBLIQUE UNIQUE

Nous informons les habitants de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois de la tenue de l'élection publique unique pour l'élection des membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois le dimanche 24 juin 2024 à 14 heures.

- A la mairie de BEAUMONTON DE PIRÉNÉOIS
- A la mairie de BEAUMONTON DE PIRÉNÉOIS
- A la mairie de BEAUMONTON DE PIRÉNÉOIS
- A la mairie de BEAUMONTON DE PIRÉNÉOIS
- A la mairie de BEAUMONTON DE PIRÉNÉOIS

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

**le démocratique**

**AVIS IMPORTANTS**

Pour toute information relative à la tenue de l'élection publique unique pour l'élection des membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois le dimanche 24 juin 2024 à 14 heures, veuillez vous adresser au secrétariat de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

**PAR TELEPHONE:**  
06 53 67 22 08

**PAR MAIL:**  
legales@jugement.fr

**PCAB**

Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Procédure adaptée à la commande publique

Objet : Travaux de rénovation des locaux de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois.

Nous informons les entreprises intéressées par la participation à la procédure adaptée à la commande publique pour l'attribution de la commande publique n° 2024-03-001-CA pour la réalisation des travaux de rénovation des locaux de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

## Fonds de commerce

**ACTUELLEMENT EN VENTE**

Entreprise à vendre dans le département de la Gironde. Activité commerciale. Chiffre d'affaires stable. Clientèle fidèle. Opportunité d'investissement.

**ACTUELLEMENT EN VENTE**

Entreprise à vendre dans le département de la Gironde. Activité commerciale. Chiffre d'affaires stable. Clientèle fidèle. Opportunité d'investissement.

**ACTUELLEMENT EN VENTE**

Entreprise à vendre dans le département de la Gironde. Activité commerciale. Chiffre d'affaires stable. Clientèle fidèle. Opportunité d'investissement.

**ACTUELLEMENT EN VENTE**

Entreprise à vendre dans le département de la Gironde. Activité commerciale. Chiffre d'affaires stable. Clientèle fidèle. Opportunité d'investissement.

**ACTUELLEMENT EN VENTE**

Entreprise à vendre dans le département de la Gironde. Activité commerciale. Chiffre d'affaires stable. Clientèle fidèle. Opportunité d'investissement.

**ACTUELLEMENT EN VENTE**

Entreprise à vendre dans le département de la Gironde. Activité commerciale. Chiffre d'affaires stable. Clientèle fidèle. Opportunité d'investissement.

**ACTUELLEMENT EN VENTE**

Entreprise à vendre dans le département de la Gironde. Activité commerciale. Chiffre d'affaires stable. Clientèle fidèle. Opportunité d'investissement.

**ACTUELLEMENT EN VENTE**

Entreprise à vendre dans le département de la Gironde. Activité commerciale. Chiffre d'affaires stable. Clientèle fidèle. Opportunité d'investissement.

**ACTUELLEMENT EN VENTE**

Entreprise à vendre dans le département de la Gironde. Activité commerciale. Chiffre d'affaires stable. Clientèle fidèle. Opportunité d'investissement.

## LE SAVEZ-VOUS ?

Avec Actulegales.fr, vous créez vos fichiers d'entreprises exactement selon vos besoins.

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

intolegale

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

**AVIS IMPORTANTS**

Pour toute information relative à la tenue de l'élection publique unique pour l'élection des membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois le dimanche 24 juin 2024 à 14 heures, veuillez vous adresser au secrétariat de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

**PAR TELEPHONE:**  
06 53 67 22 08

**PAR MAIL:**  
legales@jugement.fr

**PCAB**

Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois

Nous informons les entreprises intéressées par la participation à la procédure adaptée à la commande publique pour l'attribution de la commande publique n° 2024-03-001-CA pour la réalisation des travaux de rénovation des locaux de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides d'Orogne Pyrénéois, Monsieur le Maire de Beaumonton de Pyrénéois.

# Annonces légales

59

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BASTIDES DORDOGNE NERGOIR

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme (commune de Bastides Dordogne Nergoir) et d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme (commune de Bastides Dordogne Nergoir) et d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme (commune de Bastides Dordogne Nergoir).

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est soumis à enquête publique. Les citoyens sont invités à venir déposer leurs observations et propositions au bureau de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Nergoir, 24155 LAUNIE, du mardi au vendredi de 9h à 17h, à compter du mardi 27 juin 2024 jusqu'au mardi 24 juillet 2024.

**AVIS IMPORTANT**

Le mardi 27 juin 2024, à 14h, il y aura un vote sur le projet de loi de finances pour 2025. Les citoyens sont invités à venir voter à la mairie de leur commune.

PAR MAIL : [legales@ogamedia.fr](mailto:legales@ogamedia.fr)

**PAR TELEPHONE**

06 53 57 22 08

PAR MAIL : [legales@ogamedia.fr](mailto:legales@ogamedia.fr)

**CHANGEMENT DE REGIME NATIONAL**

Le mardi 27 juin 2024, à 14h, il y aura un vote sur le projet de loi de finances pour 2025. Les citoyens sont invités à venir voter à la mairie de leur commune.

PAR MAIL : [legales@ogamedia.fr](mailto:legales@ogamedia.fr)

**Actulegales.fr, avec votre journal**

Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

APTE AVEC LE CONCURS D'infolegale

**CHANGEMENT DE REGIME NATIONAL**

Le mardi 27 juin 2024, à 14h, il y aura un vote sur le projet de loi de finances pour 2025. Les citoyens sont invités à venir voter à la mairie de leur commune.

PAR MAIL : [legales@ogamedia.fr](mailto:legales@ogamedia.fr)

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BERGERAC**

Le mardi 27 juin 2024, à 14h, il y aura un vote sur le projet de loi de finances pour 2025. Les citoyens sont invités à venir voter à la mairie de leur commune.

PAR MAIL : [legales@ogamedia.fr](mailto:legales@ogamedia.fr)

**LAOYERIE**

Le mardi 27 juin 2024, à 14h, il y aura un vote sur le projet de loi de finances pour 2025. Les citoyens sont invités à venir voter à la mairie de leur commune.

PAR MAIL : [legales@ogamedia.fr](mailto:legales@ogamedia.fr)

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Avec Actulegales.fr, vous surveillez la publicité légale de plus de 2 millions d'entreprises et fonds de commerce.**

Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

APTE AVEC LE CONCURS D'infolegale

Le mardi 27 juin 2024, à 14h, il y aura un vote sur le projet de loi de finances pour 2025. Les citoyens sont invités à venir voter à la mairie de leur commune.

PAR MAIL : [legales@ogamedia.fr](mailto:legales@ogamedia.fr)

**le démocrate**

**AVIS IMPORTANT**

Le mardi 27 juin 2024, à 14h, il y aura un vote sur le projet de loi de finances pour 2025. Les citoyens sont invités à venir voter à la mairie de leur commune.

PAR MAIL : [legales@ogamedia.fr](mailto:legales@ogamedia.fr)

**PAR TELEPHONE**

06 53 57 22 08

PAR MAIL : [legales@ogamedia.fr](mailto:legales@ogamedia.fr)

**CHANGEMENT DE REGIME NATIONAL**

Le mardi 27 juin 2024, à 14h, il y aura un vote sur le projet de loi de finances pour 2025. Les citoyens sont invités à venir voter à la mairie de leur commune.

PAR MAIL : [legales@ogamedia.fr](mailto:legales@ogamedia.fr)

**Actulegales.fr, avec votre journal**

Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

APTE AVEC LE CONCURS D'infolegale

Autres annonces légales



Périgord Habitat

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Acheteur :** PÉRIGORD HABITAT, M<sup>me</sup> Séverine GENNERET, directrice générale, Creapark, bât. 2, 212, bld des Sapeurs, 24660 Couloumeix-Chamiers. Tél. 05 53 02 15 00. MéI : marches@perigordhabitat.fr - Web : http://www.perigordhabitat.fr  
**Siret :** 27240001100016  
**Groupement de commandes :** Non.  
**L'avis implique un marché public.**  
**Objet :** Rénovation d'un logement T4 et d'une partie commune suite à incendie, 4, rue des Piqueurs, 24110 Saint-Astier (232).  
**Référence acheteur :** 2023 5243  
**Type de marché :** Travaux.  
**Procédure :** Procédure adaptée ouverte.  
**Technique d'achat :** Sans objet.  
**Lieu d'exécution :** 4, rue des Piqueurs, 24110 Saint-Astier.  
**Durée :** 3 mois.  
**Description :** Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.  
**Classification CPV :**  
**Principale :** 45454100 - Travaux de réfection.  
**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui.  
**Les variantes sont exigées :** Non.  
**Lot 01 - Peinture - Plâtrerie - Faïence - Sols - Menuiserie intérieure - CPV 45442100**  
**Lieu d'exécution :** 4, rue des Piqueurs, 24110 Saint-Astier.  
**Lot 02 - Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation - CPV 45332000**  
**Lieu d'exécution :** 4, rue des Piqueurs, 24110 Saint-Astier.  
**Lot 03 - Electricité - CPV 45310000**  
**Lieu d'exécution :** 4, rue des Piqueurs, 24110 Saint-Astier.  
**Lot 04 - Menuiserie extérieure - CPV 45421000**  
**Lieu d'exécution :** 4, rue des Piqueurs, 24110 Saint-Astier.  
**Conditions de participation :**  
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**  
**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**  
 - Formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;  
 - Formulaire DC1, lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;  
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.  
**Capacité économique et financière :**  
**Liste et description succincte des critères de sélection, indication**

**des informations et documents requis :**  
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.  
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.  
**Référence professionnelle et capacité technique :**  
**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**  
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.  
 - Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.  
 - Certificats de qualifications professionnelles.  
 La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.  
**Marché réservé :** Non.  
**Réduction du nombre de candidats :** Non.  
**La consultation comporte des tranches :** Non.  
**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui.  
**Visite obligatoire :** Non.  
**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
**Renseignements d'ordre administratif :**  
 Service Marchés, tél. 05 53 02 15 34.  
**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui.  
**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite.  
**Remise des offres :** Vendredi 21 juin 2024 à 23h59 au plus tard.  
**Envoi à la publication le :** 29 mai 2024.  
 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
 Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.marchespublics.dordogne.fr>



Périgord Habitat

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Acheteur :** PÉRIGORD HABITAT, M<sup>me</sup> Séverine GENNERET, directrice générale, Creapark bât. 2, 212, bld des Sapeurs, 24660 Couloumeix-Chamiers. Tél. 05 53 02 15 00 - MéI : marches@perigordhabitat.fr - Web : http://www.perigordhabitat.fr  
**Siret :** 27240001100016  
**Groupement de commandes :** Non.  
**L'avis implique un marché public.**  
**Objet :** Fourniture et aménagement d'un camping-car pour la mise en service d'une agence mobile.  
**Référence acheteur :** 2024 15  
**Type de marché :** Fournitures.  
**Procédure :** Procédure adaptée ouverte.  
**Technique d'achat :** Sans objet.  
**Lieu de livraison :** Périgord Habitat, 24660 Couloumeix-Chamiers.  
**Durée :** 2 mois.  
**Description :** Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.  
**Classification CPV :**  
**Principale :** 34114000 - Véhicules à usage spécial  
**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non.  
**Les variantes sont exigées :** Non.  
**Conditions de participation :**  
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**  
**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :** Les pièces de la candidature sont listées au règlement de la consultation.  
**Marché réservé :** Non.  
**Réduction du nombre de candidats :** Non.  
**La consultation comporte des tranches :** Non.  
**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui.  
**Visite obligatoire :** Non.  
**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
**Les points de contacts sont énoncés au règlement de la consultation.**  
**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui.  
**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite.  
**Remise des offres :** vendredi 28 juin 2024 à 23h59 au plus tard.  
**Envoi à la publication le :** 29 mai 2024.  
 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME.  
 Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marchespublics.dordogne.fr>



97% de nos abonnés Pro sont satisfaits

l'info locale au service de votre business

abonnement.pro@sudouest.fr

SUD OUEST



SudOuest Archives  
 Offrez le journal complet ou la une sur [www.sudouest.fr/archives/](http://www.sudouest.fr/archives/)



Pièce jointe n°3

Page 4

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H)  
 Proposition de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments Historiques - Abrogation des Cartes Communales

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord en date du 23 mai 2024, il sera procédé à une enquête publique unique sur ses dispositions du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord (CCBDP), sur les 43 projets de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques et sur l'abrogation des 39 cartes communales en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes, pour une durée de 36 jours consécutifs du 24 juin 2024 à 9h00 au 29 juillet 2024 à 17h30.

M. Jean-Marc DIVINA (retraité de la Gendarmerie Nationale) a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux, M. Bernard MAUMELLE et René COUSY ont été désignés comme membres titulaires et M. Jean-Jacques PETIT comme membre suppléant de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Les pièces du dossier d'enquête publique unique seront consultables pendant la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture du public :

- Au siège de la CCBDP : 12 avenue Jean Moulin 24150 Lalinde
- A la Mairie de Beaumontais en Périgord
- A la Mairie du Buisson de Cadouin
- A la Mairie de Lalinde
- A la Mairie de Monpezat

Sur le site <https://registre.agrn.fr>  
 Un accès aux dossiers sera également ouvert au public sur un poste informatique situé au siège de la Communauté des Communes des Bastides Dordogne Périgord aux jours et heures d'ouverture habituels. Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- Soit sur le registre d'enquête dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://registre.agrn.fr> Le registre dématérialisé permet, de manière explicite, à chaque personne de contribuer en ligne.
- Soit sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraspasés par le Président de la commission d'enquête ou l'un de ses membres, mis à disposition sur chaque lieu de permanences, à savoir à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, à la Mairie de Beaumontais en Périgord, à la Mairie de Lalinde, à la Mairie de Buisson de Cadouin, à la Mairie de Monpezat aux jours et heures d'ouverture au public de chacune des structures.
- Soit par courrier postal adressé au Président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : M. le Président de la Commission d'enquête publique PLUI-H, Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord 12 avenue Jean Moulin 24 150 LALINDE
- Soit par courriel à l'adresse suivante : [enquelpublique@ccbdp.fr](mailto:enquelpublique@ccbdp.fr) en portant la mention « Enquête publique sur le PLUIH de la CCBDP ».

« Enquête publique sur les propositions de périmètres délimités des abords des monuments historiques », ou « Enquête publique sur l'abrogation des cartes communales » selon le cas. Les observations et propositions envoyées par courrier électronique seront intégrées dans le registre dématérialisé pour y être consultées. Toutes les observations dont l'auteur n'aura pas manifesté sa volonté d'être ou non anonymés les seront systématiquement lors de leur mise en ligne.

Soit lors des permanences des commissaires enquêteurs aux jours et horaires détaillés ci-après.

Les observations papier ou numérique devront être déposées et reçues entre le Lundi 24 juin 9h et le Lundi 29 juillet 17h30 (heure légale France Métropolitaine).

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations ou propositions et renseigner au besoin le public aux jours et heures de leurs permanences.

**Siège de la CCBDP**

Lundi 24 Juin 2024 de 9h à 12h  
 Jeudi 4 Juillet 2024 de 9h à 12h  
 Jeudi 11 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30  
 Jeudi 18 Juillet 2024 de 14h à 17h30  
 Jeudi 25 Juillet 2024 de 9h à 12h  
 Vendredi 26 Juillet 2024 de 9h à 12h  
**Mairie de Beaumontais en Périgord**  
 Mercredi 26 Juin 2024 de 14h à 17h  
 Vendredi 28 Juin 2024 de 9h à 12h  
 Mardi 2 Juillet 2024 de 9h à 12h  
 Lundi 8 Juillet 2024 de 14h à 17h  
 Vendredi 19 Juillet 2024 de 14h à 17h  
 Mardi 23 Juillet 2024 de 9h à 12h  
**Mairie du Buisson de Cadouin**  
 Lundi 24 Juin 2024 de 9h à 12h  
 Mercredi 3 Juillet 2024 de 13h30 à 16h30  
 Vendredi 12 Juillet 2024 de 14h à 17h30  
 Mardi 16 Juillet 2024 de 13h30 à 16h30  
 Mardi 23 Juillet 2024 de 9h à 12h  
 Vendredi 26 Juillet 2024 de 14h à 17h  
**Mairie de Lalinde**  
 Lundi 24 Juin 2024 de 14h30 à 17h30  
 Jeudi 4 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30  
 Jeudi 11 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30  
 Jeudi 18 Juillet 2024 de 8h30 à 11h30  
 Mercredi 24 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30  
 Samedi 27 Juillet 2024 de 9h à 12h

**Mairie de Monpezat**

Mardi 25 Juin 2024 de 14h à 17h  
 Lundi 1<sup>er</sup> Juillet 2024 de 14h à 17h  
 Vendredi 5 Juillet 2024 de 9h à 12h  
 Vendredi 12 Juillet 2024 de 9h à 12h  
 Mercredi 17 Juillet 2024 de 14h à 17h  
 Mercredi 24 Juillet 2024 de 9h à 12h

Au terme de l'enquête publique unique, les projets de PLUI-H et de PDA pourront éventuellement être modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, de la MRAe, des avis des communes et des personnes publiques associées et consultées, sous réserve que l'économie générale du projet de PLUI-H ne soit pas remise en cause.

Le conseil communautaire des Bastides Dordogne Périgord, après la tenue d'une conférence intercommunale des Maires, se prononcera sur l'approbation du PLUI-H et l'abrogation des cartes communales. L'abrogation des cartes communales sera soumise à l'approbation de Monsieur le Préfet de Dordogne. Les Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques seront soumis à l'approbation de M. le Préfet de Région.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la CCBDP et sur son site internet : [www.ccbdop.fr](http://www.ccbdop.fr) ainsi qu'à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture des bureaux.

Le Président, Jean-Marc GOUIN

Autres avis



AVIS AU PUBLIC

En application des articles L. 300-1 et L. 300-2 du code des relations entre le public et l'administration, le public est informé que, conformément à l'article L. 515-16-1 du code de l'environnement, le préfet, par arrêté préfectoral n° DDT/SEEP/RG/2024-05-01 du 21 mai 2024, a accordé une dérogation aux interdictions et prescriptions fixées par le plan de prévention des risques technologiques de Brizac Artificiels à la société GDSOL 58, pour permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque au lieu dit «Salle du Bois», sur la commune de Le Fleix. Cet arrêté est affiché au maire de Le Fleix et au siège de la communauté d'agglomération Bergeracoise. Il est également disponible au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) ainsi qu'à la Direction départementale des territoires, service eau environnement risques (SEER).



Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits sur [sud-ouest-marchespublics.com](http://sud-ouest-marchespublics.com)





## Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord

**Enquête publique unique, du lundi 24 juin 2024 à 9h au lundi 29 juillet 2024 17h30,  
portant sur les projets suivants portés par la CCBDP : Elaboration du PLUI-H -  
Abrogation des cartes communales - Périmètres délimités aux abords des  
monuments historiques**

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Monsieur le Président certifie que l’avis d’enquête, au format A2 sur fond jaune, concernant l’enquête publique susvisée a été :

- affiché, du 6 juin 2024 au 31 juillet 2024 inclus, aux endroits suivants : siège de la CCBDP (deux entrées du bâtiment).

Par ailleurs, les affiches réglementaires ont été distribuées en plusieurs exemplaires à toutes les communes du territoire qui les ont affichées 15 jours avant le début de l’enquête publique et jusqu’à son terme soit jusqu’ au 29/07 inclus.

La CCBDP a envoyé aux mairies une version numérique de l’avis d’enquête publique qu’elles ont diffusé sur les outils dont elles disposent (panneau Pocket et/ou site Internet),

En complément des publications réglementaires par voie de presse et d’affichage, la CCBDP a :

- diffusé l’avis d’enquête publique sur son site internet : ccbdp.fr
- informé de l’enquête publique tous les foyers via un envoi postal du magazine d’informations du territoire (Bastides et Vous) distribué durant le mois de Juin 2024 (avec avis d’enquête consultable via un QR code).

Fait à Lalinde le 6 Août 2024

Le Président de la CCBDP  
Jean-Marc GOUIN



Remise scellée

DÉPARTEMENT

Dordogne

Mairie

COMMUNE

CCBOLF

BÉAUFORTOIS

N°1

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

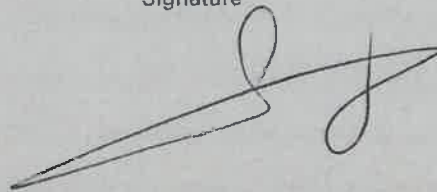
Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M. Divina Jean-Darc

commencé le 24 juin 2024

pour une durée de 36 jours

A la fin de, le 07/06/24

Signature



Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

DÉPARTEMENT

Dordogne

COMMUNE

CCBDP

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M COUSY René

commencé le 26/07/24 à 12h30

pour une durée de jusqu'au mercredi 29 juillet 2024 17h30

A LA LINDÉ, le 26/07/24

Signature





Premier feuillet

DÉPARTEMENT

Dordogne

COMMUNE

CCBOP

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

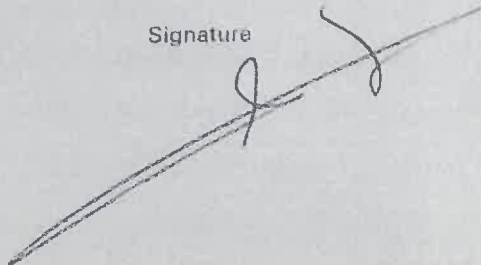
Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé par nous, M Divina J. Boere

commencé le 24 juin 2024

pour une durée de 36 jours

A Le Cincle, le 07/06/24

Signature



Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

Nos imprimés sont produits par Fabrique imprimés adhérents IMPRIM'VERT®

DÉPARTEMENT

*Neufchâteau*

Dorlène

COMMUNE

CCBD E - Marie LAINGE

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

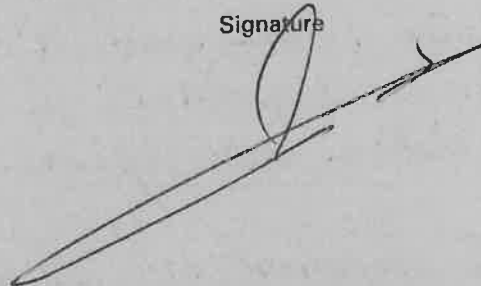
Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M Divina Jean-Marc

commencé le 24 juin 2024

pour une durée de 36 jours

A la Cricle, le 07/06/24

Signature



DÉPARTEMENT

Dordogne

Philippe Bouillon

COMMUNE

CCBDP

Mairie Le  
Buisson de  
CADOIN

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé

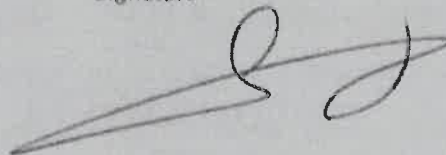
par nous, M Divina f. Nere

commencé le 24 juin 2024

pour une durée de 36 jours

A la fin de le 07/06/24

Signature



Modèle 542130 - 12/09



07500 Saint-Vivien

Nos imprimés sont produits par l'éditrice imprimée adhérent IMPRIM'VERT\*

DÉPARTEMENT

Dordogne

RE

COMMUNE

CCBDP

MAIRIE

BEAUMONTOIS

No 2

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M COUST René

commencé le 23/07/2024 à 11H40

pour une durée de

Jusqu'au 29/07/24 à 17H30

A BEAUMONTOIS, le 23/07/24  
EN PERIGORD

Signature



Remise feuille

DEPARTEMENT

Dordogne

COMMUNE

COBOLP

Mairie  
MONPAZIER

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M. Divina Jean. Dore

commencé le

26 fév 2024

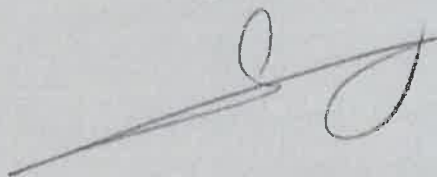
pour une durée de

36 jours

A la Roche

, le 07/06/2024

Signature



Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

Les imprimés sont produits par l'entreprise imprimant adhésif IMPRIM'VERT

Ref : E23000133/33

**DIVINA Jean-Marc**

commissaire Enquêteur

Président de la Commission d'Enquête Publique

Le 19 Avril 2024

A monsieur le Président de la Communauté de Communes des Bastides  
Dordogne-Périgord

Objet : Dossier papier devant être mis à l'Enquête publique concernant :

- Le PLU-H
- Les périmètres délimités des abords des monuments
- l'Abrogation des cartes communales existantes

Une première consultation du dossier papier qui nous a été remis le 16 avril 2024 appelle les observations suivantes :

*La commission d'enquête attire votre attention sur la cartographie du règlement graphique du PLUi (plans de zonage). L'absence du numéro des parcelles et des sections cadastrales avec leurs limites, la petite taille des écritures des lieux-dits, l'échelle de certains plans mal adaptée au parcellaire nous semblent de nature à :*

*-limiter la bonne compréhension de ces documents par le public sachant que la majorité des contributions se rapportera à la constructibilité d'une parcelle. En l'état les particuliers devront chercher leur parcelle dans les plans sans numérotation ni sections cadastrales, ce qui compliquera le bon déroulement de l'Enquête publique.*

**Jean-Marc DIVINA**

**Président de la CE**

